

## DECISION CA056-2014

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers  
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation  
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7  
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers  
Vu la délibération CA024-2012 du 06 mars 2012  
Vu la délibération CA033-2012 du 29 mars 2012

### Objet de la décision

Tarif de la formation continue individuelle du DU Tissus calcifiés et implantologie dentaire de l'UFR de médecine

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. D'approuver le tarif de la formation continue individuelle: du DU tissus calcifiés et implantologie dentaire soit 3290€

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le lundi 6 octobre 2014

**Jean-Paul SAINT-ANDRE**

*Le Président de l'Université d'Angers*

*Pour le président  
et par délégation  
Le Directeur général des services  
Olivier TACHEAU*



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **13 octobre 2014**

## Formation Médicale Continue

TARIFS 2014-2015

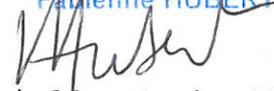
### 1) Diplôme d'Université de « Tissus calcifiés et implantologie dentaire »

Modification de tarif : Due à une erreur de retranscription de la FMC.

FC individuelle (**3290,00 euros**) au lieu de 3590,00 euros

Pour le doyen  
L'attachée d'administration  
scolaire et universitaire  
Responsable des services administratifs

Fabienne HUBERT



Angers, le 26 septembre 2014

Régularisation conseil du 15/10/2014		Faculté de médecine	
		UFR Médecine	
Désignation	Montant	Centre financier	Observations
DU Tissus calcifiés et implantologie dentaire	3 290,00 €		Modification due à une erreur de retranscription de la FMC.
Tarif FC Individuel			

Pour le doyen  
L'attachée d'administration  
scolaire et universitaire  
Responsable des services administratifs



Fabienne HUBERT